



I - Vous êtes propriétaire de votre logement, vous habitez sur l'une des **33 communes** de Fougères Agglomération... Vous voulez rénover votre logement, l'adapter au vieillissement ou au handicap... Fougères Agglomération a créé un dispositif d'aides financières directes pour accompagner votre projet (sous certaines conditions : ressources, nature du projet...)

II - Vous habitez une des **8 communes du territoire de Louvigné** : vous pouvez bénéficier de l'action expérimentale complémentaire menée sur ce territoire et accéder à des aides supplémentaires (en cas d'achat de logement vacant en centre bourg, de rénovations pour mise en location...)

Bon à savoir : Les aides à l'Habitat mobilisent de nombreux dispositifs (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, aides de la Région, du Département, de l'ADEME, crédits d'impôts, Prêt à Taux Zéro... aides locales particulières comme celles que vient de créer Fougères Agglomération...)

Quel que soit votre projet... Quelle que soit votre situation... il existe sans doute une aide à laquelle vous pouvez prétendre.

Pour étudier vos droits, vous faire accompagner dans vos démarches... commencez par contacter :

RENOBATYS 36, rue de Nantes à Fougères

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 & 13h30 - 17h30
(sauf vendredi : fermeture à 16h30)

Tél. : 02 90 80 20 00 (prix appel local) / contact@renobatys.bzh
www.renobatys.bzh

FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION

www.fougères-agglo.bzh

[f](#) @FougèresAgglomération

[t](#) @FougèresAgglo

Service Habitat
Maison de l'Agglomération
7, rue d'Alsace à Louvigné - du - Désert
Tél. 02 99 98 59 46
habitat@fougères-agglo.bzh

Fougères Agglomération - 2017

FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION

Fougères Agglomération : s'engage pour l'habitat sur le territoire de ses 33 communes + accompagne une démarche expérimentale sur le territoire de Louvigné.

Nos **Aides**
pour
l'Habitat





Vous êtes propriétaire de votre logement, vous habitez sur l'une des 33 communes* de Fougères Agglomération

* Nos 33 communes :

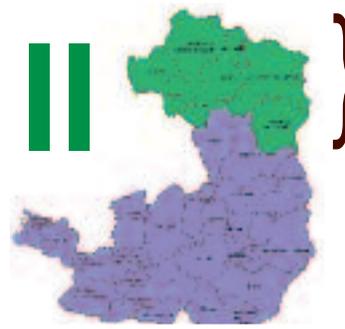
La Bazouge - du - Désert, Beaucé, Billé, la Chapelle - Janson, la Chapelle - Saint - Aubert, Combourtillé, Dompierre - du - Chemin, Le Ferré, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Louvigné - du - Désert, Luitré, Mellé, Monthault, Parcé, Parigné, Poilley, Romagné, Saint - Christophe de - Valains, Saint - Georges de Chesné, Saint-Georges de Reintembault, Saint - Jean - sur - Couesnon, Saint - Ouen - des - Alleux, Saint - Marc - sur - Couesnon, Saint - Sauveur - des - Landes, la Selle - en - Luitré, Vendel, Villamée.

Fougères Agglomération agit sur l'ensemble de son territoire - 33 communes - pour la qualité de la vie et de l'habitat.

Votre logement a + de 15 ans. Vous souhaitez le rénover

... une aide de 30% à 55% du montant des travaux peut vous être attribuée par l'Anah selon la nature de votre projet et sous condition de ressources.

Des aides supplémentaires peuvent vous être accordées grâce au nouveau dispositif d'aides directes de **Fougères Agglomération**.



Vous êtes propriétaire, (occupant ou bailleur) vous avez un projet immobilier sur l'une des 8 communes de Louvigné = des aides complémentaires**

** Les 8 communes concernées par le dispositif « Revitalisation » :

La Bazouge - du - Désert, Le Ferré, Louvigné - du - Désert, Mellé, Monthault, Poilley, Saint-Georges-de - Reintembault, Villamée.

Fougères Agglomération complète son action par une démarche expérimentale menée sur le territoire de Louvigné (8 communes).

Cette « démarche pilote » s'inscrit dans un dispositif « Revitalisation des centres bourgs & développement du territoire de Louvigné ». Elle se concrétise par des actions complémentaires - notamment en matière d'Habitat - ciblées suite à un diagnostic.

VOUS RÉNOVEZ

VOUS ADAPTEZ VOTRE LOGEMENT



Une prime de 500€ pour travaux liés aux économies d'énergie



Une prime de 1 500€ pour travaux de résorption de l'habitat indigne et/ou insalubre



Une prime de 750€ pour travaux d'adaptation à l'âge et / ou au handicap

Pour vos travaux liés aux économies d'énergie : une prime de 500€

Les travaux doivent permettre de générer un gain supérieur à 25% d'économie d'énergie. Le montant des travaux doit être supérieur à 8 500 €.

Pour vos travaux de résorption de l'habitat indigne et / ou insalubre : une prime de 1 500€

Critères dossiers MOUS - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Département. Le montant des travaux doit être supérieur à 8 500 €.

Pour vos travaux d'adaptation & d'autonomie : une prime de 750€

Pour vous aider à réaliser vos travaux d'adaptation à l'âge et/ou au handicap. Avec un plancher de travaux de 3 500€.

D'autres aides peuvent venir s'ajouter à celles de l'Anah et de Fougères Agglomération : prêts, crédits d'impôts, certificats d'énergie... Renseignez - vous auprès de Renobatys (coordonnées au verso).

Les aides de Fougères Agglomération peuvent être majorées de 500 € si vous habitez sur les communes de : Beaucé, Billé, la Chapelle - Janson, la Chapelle - Saint - Aubert, Combourtillé, Dompierre - du - Chemin, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Luitré, Parcé, Parigné, Romagné, Saint - Christophe de - Valains, Saint - Georges - de Chesné, Saint - Jean - sur - Couesnon, Saint - Ouen - des - Alleux, Saint - Marc - sur - Couesnon, Saint - Sauveur - des - Landes, la Selle - en - Luitré, Vendel.

VOUS ACHETEZ

VOUS RÉNOVEZ POUR LOUER

Un logement de plus de 15 ans, vacant depuis + de 3 ans, situé en centre-bourg.



Une prime d'accession de 3000€



Une prime de 2 500 € pour des travaux d'amélioration du confort locatif

+ une aide de 450 € pour une 1ère mise en location auprès d'une Agence à vocation sociale

Vous voulez acheter un logement vacant dans un centre bourg : vous pouvez avoir droit à une prime d'accession de 3 000€

Sous condition de ressources (plafonds PLSA - prêt social location - accession). Pour l'achat d'un logement de + de 15 ans et vacant depuis plus de 3 ans, situé en centre bourg (de panneau à panneau). Et sous réserve de vous engager à l'occuper en résidence principale pendant 5 ans et à atteindre la classe énergétique D.

Primo-accédant(s) : cette aide est cumulable avec les aides du Département (aide à l'accession sociale dans l'ancien) et avec le dispositif Prêt à Taux Zéro dans l'ancien.

Vous voulez réaliser des travaux dans un logement que vous louez : vous pouvez prétendre à une prime de 2 500€

Si vous avez conventionné votre logement* et pour un montant de travaux minimum de 6 000 €.

* Le conventionnement Anah nécessite de respecter des plafonds de loyer et de louer à des ménages à revenus modestes.

... Et aussi : vous pouvez toucher une aide financière de 450 €

si vous confiez la location de votre bien à une Agence immobilière à vocation sociale (valable pour une 1ère inscription).

Cette inscription vous permet par ailleurs de vous prémunir face aux risques locatifs.